

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 Juin 2011 à 18 heures

-----

**Présents** : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, M. LABROUE, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

**Absents, Excusés** : Mme WEICK qui a donné pouvoir à M. LABROUE, Mme ANDRIEU qui a donné pouvoir à Mme CAUTE.

### Ordre du jour :

- Election des délégués et des suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales

Monsieur le Maire donne constitution du bureau chargé de ces élections :

Président : M. BORDES

Secrétaire : Mme BOISSERIE

Les deux conseillers les plus âgés : M. TEILLET et M. DE LAMARLIERE

Les deux conseillers les plus jeunes : M. MARQUIS et M. PATFOORT

La commune compte tenu de sa population doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Liste des candidats délégués : BOISSERIE Valérie, BORDES Francis, CANCELÉ Eric, DOURTHE Olivier, FOUNAUD-VEYSSET Nathalie, GONZATO-ROQUES Christine, LABROUE Jacques, VIDAL Claire, WEICK Edith.

Résultat du vote : votants 19, bulletins blancs ou nuls 0, suffrages exprimés 19, majorité absolue 10.

Ont obtenu :

M. LABROUE 13 voix, M. BORDES 13 voix, Mme WEICK 13 voix, Mme VIDAL 13 voix, Mme BOISSERIE 13 voix, M. CANCELÉ 6 voix, M. FOUNAUD-VEYSSET 6 voix, M. DOURTHE 6 voix, Mme GONZATO-ROQUES 6 voix.

Sont déclarés élus :

M. LABROUE, M. BORDES, Mme WEICK, Mme VIDAL, Mme BOISSERIE.

Liste des candidats suppléants : CONTINI Joëlle, DE LAMARLIERE Michel, PATFOORT Rémy, RAFFIÉ Bernard, TEILLET Claude.

Résultat du vote : votants 19, bulletins blancs ou nuls 0, suffrages exprimés 19, majorité absolue 10.

Ont obtenu :

M. DE LAMARLIERE 13 voix, M. RAFFIÉ 13 voix, Mme CONTINI 13 voix, M. TEILLET 6 voix, M. PATFOORT 6 voix.

Sont déclarés élus :

M. DE LAMARLIERE, M. RAFFIÉ, Mme CONTINI.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de délibérer sur deux sujets précédemment actés. Accord du Conseil Municipal.

- Renforcement et extension du réseau d'eau le long du chemin de Guillaume – coût 23 220,68 €. Accord pour le paiement, voix pour 19, voix contre 0

- Ratio des promus - promouvables : Le Comité Technique Paritaire a été décalé au 27 Mai, la procédure nécessite une délibération postérieure à cette date. Le Conseil Municipal unanime fixe ainsi qu'il suit le ratio des promus - promouvables :

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratio</b>
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adj. technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adj. technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adj. technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

Voix pour 19, voix contre 0.

Séance levée à 19 heures

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

**Valérie BOISSERIE**

**Francis BORDES**

Département  
de  
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

-----  
Arrondissement  
de  
VILLENEUVE-SUR-LOT  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du **17 Juin 2011**

**Objet :**

Extension et  
renforcement du  
réseau d'eau potable  
chemin de Guillaume  
-----

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 Juin 2011

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Votants : 19

Exprimés : 19

voix pour : 19

voix contre : 0

**Présents :** M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, M. LABROUE, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIÈRE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

**Absents, Excusés :** Mme WEICK qui a donné pouvoir à M. LABROUE, Mme ANDRIEU qui a donné pouvoir à Mme CAUTE.

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire présente le devis établi par la SAUR pour l'extension et le renforcement du réseau d'eau potable le long du chemin de Guillaume dont le montant s'élève à 23 220,68 €. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la suite à donner à cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** de réaliser l'extension et le renforcement du réseau d'eau potable le long du chemin de Guillaume ;
- **ACCEPTE** le devis présenté par la SAUR dont le montant s'élève à 23 220,68 € ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au règlement de ces travaux sont prévus au budget 2011 de la commune, opération n° 16.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, le jour, mois et an que dessus

**Le Maire,**

**Francis BORDES**

Département  
de  
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

-----  
Arrondissement  
de  
VILLENEUVE-SUR-LOT  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du **17 Juin 2011**

**Objet :**  
Ratio des Promus-  
promouvables

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 Juin 2011

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Votants : 19  
Exprimés : 19  
voix pour : 19  
voix contre : 0

**Présents :** M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, M. LABROUE, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

**Absents, Excusés :** Mme WEICK qui a donné pouvoir à M. LABROUE, Mme ANDRIEU qui a donné pouvoir à Mme CAUTE.

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer pour tout avancement de grade, après avis du Comité Technique Paritaire, le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Monsieur le Maire propose que ce taux appelé « ratio promus – promouvables », vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 27 Mai 2011, soit de 100 %. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **FIXE** ainsi qu'il suit le ratio des promus - promouvables :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adj. technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adj. technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adj. technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire,**

**Francis BORDES**